

1.5 Évolution des revenus agricoles et part des subventions

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** reflète les ressources générées par une entreprise du fait de son activité. En 2021, sur le champ des exploitations agricoles dont la **production brute standard (PBS)** est supérieure à 25 000 euros (15 000 euros pour les DOM), il s'établit à 91 020 euros en moyenne par exploitation. Rapporté au nombre d'**équivalents temps plein (ETP)** non salariés, il s'élève à 67 130 euros. L'EBE par ETP non salarié progresse de 28 % par rapport à 2020, atteignant ainsi un niveau record sur les vingt dernières années ► **figure 1**. Le niveau élevé de l'EBE en 2021 s'explique par la hausse globale des prix agricoles ainsi que par de bons niveaux de production dans certaines filières. À l'inverse, il a été plus faible en 2009 et 2016, années marquées par des aléas climatiques et économiques qui ont affecté les revenus agricoles (chutes de rendements, accidents climatiques, baisses des cours agricoles).

La dispersion des résultats des exploitations agricoles a tendance à augmenter en période de hausse des prix, et à se contracter en phase de prix décroissants. Ainsi, la dispersion de l'EBE par ETP non salarié s'était fortement accrue en 2007 et en 2010 ► **figure 2**. Après avoir été particulièrement stable entre 2017 et 2020, elle augmente fortement en 2021 : un quart des exploitations ont un EBE par ETP non salarié qui

dépasse 87 370 euros (3^e quartile) et un quart ont un EBE inférieur à 30 020 euros (1^{er} quartile), soit un écart de 57 350 euros entre ces seuils. À titre de comparaison, l'écart était de 44 840 euros en 2020.

En 2021, 94 % des exploitations bénéficient d'au moins une **subvention d'exploitation** ► **figure 3**. Ces exploitations perçoivent en moyenne 35 940 euros d'aides. Les subventions d'exploitation versées en 2021 représentent en moyenne 38 % de l'EBE pour les bénéficiaires. Sans subvention, 18 % des exploitations auraient un EBE négatif, contre 3 % après prise en compte des subventions. Alors que dans certaines **orientations technico-économiques (Otex)** toutes les exploitations ou presque bénéficient de subventions d'exploitation, ce n'est le cas que pour 81 % des viticulteurs, 78 % des éleveurs de volailles, 63 % des maraîchers et 48 % des horticulteurs.

Le niveau des aides augmente avec la **taille économique** des exploitations. Les exploitations les plus grandes perçoivent un peu plus de 1,9 fois le montant de subvention des plus petites structures (26 530 euros contre 49 400 euros) ► **figure 4**. En revanche, la part des aides dans l'EBE décroît avec l'augmentation de la taille des structures (68 % pour les petites ; 27 % pour les grandes). ●

► Définitions

L'**excédent brut d'exploitation (EBE)** est la somme de la valeur ajoutée (production de l'exercice diminuée des consommations intermédiaires) et des subventions d'exploitation, de laquelle on déduit les charges salariales, les impôts et les charges de fermage. Il permet de rémunérer les exploitants, rembourser les annuités d'emprunts et constituer une réserve pour l'autofinancement.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année). Les ETP agricoles non salariés sont les effectifs en ETP des chefs d'exploitation, co-exploitants, aides familiales et autre main-d'œuvre non salariée travaillant sur l'exploitation.

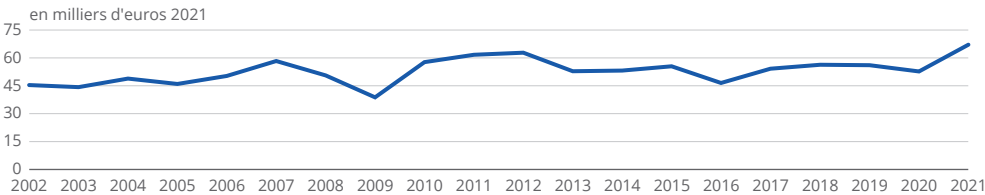
Les **subventions d'exploitation** sont les aides accordées à l'exploitation par l'Union européenne, l'État, certaines collectivités publiques, ou éventuellement d'autres tiers, pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Production brute standard (PBS), orientation technico-économique (Otex), taille économique : voir Glossaire.

► Pour en savoir plus

- Agreste Graph'Agri 2023, janvier 2024.
- « Une forte hausse des résultats économiques en 2021 pour le secteur agricole », Agreste Primeur n° 14, décembre 2022.

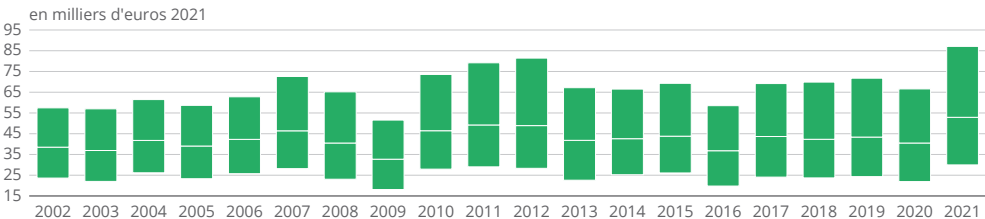
► 1. Excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié de 2002 à 2021



Lecture : Les exploitations françaises dégagent en 2021 un EBE moyen par ETP non salarié de 67 130 euros.

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion. **Source :** Agreste, Rica 2002 à 2021.

► 2. Dispersion de l'excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié de 2002 à 2021



Note : Pour chaque rectangle, l'extrémité basse (resp. haute) représente le 1^{er} quartile (resp. le 3^e quartile) et le trait blanc la médiane.

Lecture : En 2021, un quart des exploitations ont un EBE par ETP non salarié inférieur à 30 020 euros (1^{er} quartile).

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion. **Source :** Agreste, Rica 2002 à 2021.

► 3. Subventions d'exploitations agricoles selon leur orientation technico-économique en 2021

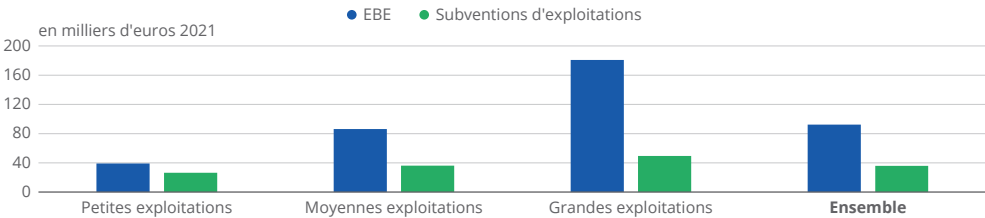
Orientations technico-économiques	Exploitations bénéficiant de subventions d'exploitation	Exploitations ayant un EBE négatif hors subvention	Exploitations ayant un EBE négatif avec subvention	Montant moyen des subventions (en euros) ¹
Céréales et oléoprotéagineux	100,0	7,8	1,7	33 115
Autres grandes cultures	98,5	8,9	3,1	31 631
Maraîchage	62,8	9,3	5,9	18 959
Horticulture	47,6	3,1	2,1	12 924
Viticulture	81,2	18,1	11,0	20 685
Fruits et autres cultures permanentes	91,6	23,9	2,7	37 965
Bovins lait	100,0	6,9	0,6	36 657
Bovins viande	100,0	55,1	0,7	50 940
Bovins mixte	100,0	14,6	0,2	57 976
Ovins et caprins	100,0	48,6	3,4	46 537
Porcins	90,2	17,2	9,6	24 329
Volailles	78,2	5,9	0,5	24 109
Granivores mixtes	100,0	7,0	1,3	41 256
Polyculture, polyélevage	97,8	17,8	3,4	42 810
Ensemble	93,7	18,5	3,5	35 939

1 Les montants moyens de subventions sont calculés pour les exploitations ayant bénéficié de ces aides.

Lecture : En 2021, 62,8 % des exploitations maraîchères bénéficient de subventions d'exploitations, ces dernières percevant un montant moyen de 18 959 euros. 9,3 % de ces structures auraient un EBE négatif sans ces aides, contre 5,9 % avec ces aides.

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion. **Source :** Agreste, Rica 2021.

► 4. Excédent brut et subventions des exploitations agricoles bénéficiaires, selon leur dimension économique, en 2021



Note : Les petites exploitations sont celles dont la PBS est inférieure à 100 000 euros, les plus grandes ont une PBS supérieure à 250 000 euros et la catégorie intermédiaire réunit celles qui sont entre les deux.

Lecture : En 2021, les plus petites exploitations agricoles affichent un EBE moyen de 39 200 euros pour un niveau moyen de subventions de 26 530 euros. **Champ :** France métropolitaine, Guadeloupe et La Réunion. **Source :** Agreste, Rica 2021.